



LETTRE DES BIENFAITEURS DE LA FONDATION DES MONASTÈRES

L'AMITIÉ MONASTIQUE À L'ŒUVRE

ÉDITORIAL

Chers amis des monastères,

Le dernier trimestre est toujours très chargé pour la Fondation mais ce que nous retiendrons de la fin 2020, c'est votre exceptionnelle mobilisation.

L'affluence inédite en novembre puis décembre sur notre site internet nous a d'abord fait penser que vous étiez de plus en plus nombreux à privilégier le don en ligne. Mais à mesure que décembre avançait, il nous a paru évident que nous recevions aussi un flot inhabituel de dons par chèques. Plus de 2 500 chèques de plus que l'année précédente ont ainsi été traités par notre service de gestion des dons.

Cette abondance de dons est une bénédiction car la situation reste compliquée pour beaucoup de communautés. Pour celles qui ont un magasin, la situation s'améliore car elles ont fourni, en plus de la mise en place des protocoles sanitaires, des efforts considérables pour s'adapter. En développant des circuits de distribution courts, elles se sont enracinées encore davantage dans leur région. Par ailleurs, certaines avaient déjà un site de vente en ligne, ce qui leur a permis de mieux résister et beaucoup d'autres ont vu la nécessité d'en développer un.

En revanche, pour celles dont l'hôtellerie est la ressource principale, la situation reste difficile. Même lorsque celle-ci est ouverte, les protocoles sanitaires très stricts et très contraignants limitent grandement la possibilité d'y séjourner.

Néanmoins, votre fidélité et votre attachement aux communautés nous ont permis d'entrer avec confiance dans la nouvelle année, qui s'annonce, comme la précédente, pleine de défis. **MERCI !**

Madeleine Tantardini

Madeleine Tantardini
Directeur



Voici que nous vivons un second Carême au cœur d'une crise dont on ne voit pas le bout. Ces événements ne devraient-ils pas nous interroger : faisons-nous face à une simple crise sanitaire au-delà de laquelle nous reprendrions notre vie d'avant moyennant quelques efforts d'hygiène supplémentaires ? Ou faisons-nous face à un appel plus radical à un changement d'orientation, autrement dit, à une conversion ? Cette invitation que nous vivons avant chaque Pâques, semble cette année plus pressante. Soyez, en ce Carême, assurés de la prière des moines et moniales.

Dom Guillaume Jedrzejczak, Président de la Fondation

Réduire votre IFI en soutenant les monastères

Vous êtes assujettis à l'Impôt sur la fortune immobilière et souhaitez participer à la conservation du patrimoine monastique ? 75 % des dons effectués au profit de la Fondation des Monastères sont déductibles de l'IFI (à l'exception des dons que vous aurez choisi de déduire de l'Impôt sur le revenu) dans la limite de 50 000 € (don maximum : 66 667 €).

Votre don doit nous parvenir avant la date limite de dépôt de la déclaration IFI.

La nouvelle brochure *Legs, donations, assurances vie* est désormais disponible



Vous ou l'un de vos proches avez pour projet de faire votre testament et êtes attachés aux monastères ? Des dispositions fiscales avantageuses vous permettent de mettre une part de vos biens au service de la vitalité des communautés religieuses et de la préservation du patrimoine dont elles sont les gardiennes. Pour recevoir la brochure, sans engagement de votre part, **cochez la case prévue à cet effet dans le bon de soutien joint.**

La revue de la Fondation



Chaque trimestre, la revue « *Les Amis des Monastères* » met en lumière un monastère, un ordre, ou approfondit un thème de la vie monastique.

TRÉSORS DES MONASTÈRES

Présence monastique en Terre Sainte

JÉRUSALEM - NAZARETH Les Clarisses en Orient

Le premier témoignage de présence des clarisses en Orient remonte au XIII^e siècle, lorsque dans la métropole de Saint-Jean-d'Acce existait un monastère florissant - on parle de 74 sœurs - dédié à sainte Claire. Nous ne savons rien de la naissance ni de la date de fondation de ce monastère, mais la présence des frères depuis 1219 a certainement été déterminante.



Ce que nous savons de ce monastère est le récit du tragique siège de 1291, quand les religieuses ont été massacrées avec tous les chrétiens de la ville. Un témoignage antique raconte le courage et la foi avec lesquels les sœurs ont affronté le martyre, encouragées par leur Mère Abbessse qui « avec ferveur a commencé à citer les très douces paroles de l'Époux Jésus et à encourager les sœurs à soutenir pour son amour le martyre. » Depuis lors, il faut attendre 1884, soit six cents ans, avant que le charisme clarin retourne en Terre Sainte, à Nazareth d'abord, puis à Jérusalem. Les quinze fondatrices, guidées par Mère Élisabeth du Calvaire, sont originaires du monastère de Paray-le-Monial.

130 ans de présence à Jérusalem

Alors que la construction du monastère de Nazareth n'était pas encore terminée, Mère Élisabeth prépara huit sœurs destinées à la fondation de Jérusalem. Quatre ans plus tard, en 1888, elles s'installent dans la maison temporaire du mont Sion.

La vie de notre petite communauté a été très marquée par les drames qui ont affecté le pays. Elle connut l'exil durant la Première Guerre mondiale et se réfugia à Alexandrie. En 1927, un puissant tremblement de terre secoua Jérusalem et endommagea gravement la structure du monastère, rendant la plupart des cellules inhabitables. Depuis mai 1948, nos chroniques enregistrent également les jours dramatiques du conflit israélo-arabe. Être une communauté contemplative en Terre Sainte demande de porter sans cesse dans la prière la vie, le cri, les souffrances, les joies et les espoirs des peuples qui y vivent.



Notre histoire est faite de visages concrets, d'événements qui façonnent notre prière et sont un héritage précieux. Charles de Foucauld, par exemple, vécut six mois au monastère, entre 1898 et 1899, travaillant pour la communauté et passant de longues heures en prière, mûrissant sa vocation sacerdotale.

Particulièrement important, est aussi le témoignage de Sœur Marie de la Trinité (Luisa Jaques). Elle ne cesse de nous surprendre, parce que la lumière de son témoignage continue de gagner le cœur de beaucoup (voir encadré).



Le monastère est aussi un endroit accueillant. Grâce à la petite hospitalité, nous accueillons les pèlerins et les familles. L'église est toujours ouverte et tous peuvent se joindre à la prière liturgique et à l'adoration eucharistique. La prière est principalement en italien, tandis que certaines parties sont en français, espagnol, hébreu ou arabe. Les sœurs travaillent aussi dans les ateliers d'hosties, de couture, de broderie de vêtements liturgiques et d'artisanat (chapelets, production et décoration des cierges, cuir, icônes). La communauté a eu longtemps une grande majorité de sœurs françaises. Elle est aujourd'hui composée de neuf sœurs, de cinq nationalités, de 40 à 89 ans.

Sœur Mariachiana et vos sœurs clarisses de Jérusalem

Sœur Marie de la Trinité (1901-1942) : « Il n'y a pas de Dieu, - tout ce qu'on dit à ce sujet n'est que comédie ; et la vie ne vaut pas la peine d'être vécue ». C'est sur ces mots que Luisa Jaques commence l'histoire de sa conversion. Ses déceptions professionnelles répétées, l'échec de sa relation avec un homme marié et la nostalgie de sa famille l'amènent, à 25 ans, à désespérer du sens de sa vie. Mais en cette nuit de février 1926, au plus profond de son désespoir, elle perçoit la présence d'« un religieux vêtu de brun foncé avec une corde comme une ceinture ». Irrésistiblement attirée vers le cloître, elle a le désir ardent de recevoir l'Eucharistie. Ainsi commence sa longue recherche de la volonté de Dieu, qui aboutit en 1938 chez les Clarisses de Jérusalem, où Dieu l'attend. Le carnet de ses notes* et le récit de sa conversion sont publiés et traduits en plus de sept langues.

* Sœur Maria de la Trinité, *Qu'un même amour nous rassemble*, Apostolat des éditions, Paris 1977.

MERCI !

VOS DONNS ET LEGS AGISSENT

RÉNOVATION : aide complémentaire pour l'infirmierie des Clarisses de Castelnaudary



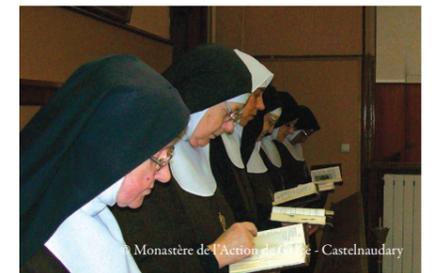
Les Clarisses de l'Adoration Perpétuelle sont une communauté de 7 sœurs installées à Castelnaudary, une ville de 11 000 habitants située à mi-chemin entre Toulouse et Carcassonne. Les sœurs vivent principalement de leur petite fabrique d'hosties, une activité en tout point cohérente avec leur mission d'adoration. En février dernier, les sœurs ont dû entreprendre la rénovation de leur

infirmierie. Elles avaient reçu à ce titre une aide de la Fondation des Monastères de 46 114 €.

La crise sanitaire et son confinement n'ont pas interrompu les travaux, mais ont en revanche stoppé net, puis fortement ralenti la fabrique d'hosties, ce qui rend aujourd'hui impossible la prise en charge par les sœurs de toute dépense imprévue. Par ailleurs, le budget prévu pour les



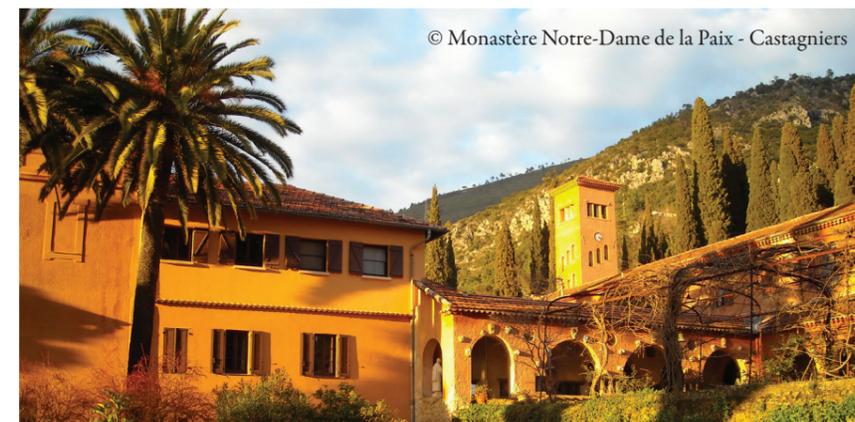
travaux avait été calculé sur la base d'une aide amicale que le confinement a remis en cause. En effet, « les toilettes et la douche devaient être réalisés gratuitement par des amis. Malheureusement, le confinement du covid 19 est venu tout bouleverser et dorénavant, ils ne peuvent plus le faire. Nous avons donc été dans l'obligation de nous adresser à une entreprise pour réaliser ces petits travaux de plomberie et d'électricité. » Grâce à la générosité de ses bienfaiteurs, la Fondation a pu compléter l'aide initialement accordée pour financer cette dépense imprévue de 2 400 €.



RESTAURATION : le cloître de l'abbaye Notre-Dame de la Paix était devenu dangereux

Notre-Dame de la Paix est un monastère cistercien situé à côté de Nice, dans la commune de Castagniers. Cette communauté de 14 sœurs vit de sa chocolaterie dont les produits sont réputés dans la région. L'abbaye a été construite en 1930 sur un terrain en terrasses autour d'un corps de bâtiments datant du XVI^e siècle et entièrement réhabilité au début des années 2000.

La toiture et la chapelle ont, elles aussi, été rénovées il y a quelques années. Et parce que le cloître n'a encore jamais été restauré, les sœurs ont pour projet d'effectuer d'importants travaux en 2021. Ce cloître a la particularité de ne pas être totalement fermé, l'aile Sud-Ouest s'ouvrant directement sur une partie du jardin. Cette dernière menaçant de s'effondrer, les travaux de consolidation



et de confortement deviennent urgents. « Même si elles ne représentent pas le même degré d'urgence, les trois autres ailes présentent des fissures et un sol très endommagé qui rend difficile, voire dangereuse la circulation pour nos sœurs âgées. Par ailleurs, ce projet représente un encouragement pour notre vie monastique et nous permettra d'accueillir dans de bonnes conditions plusieurs jeunes femmes qui envisagent de nous rejoindre. »

La Fondation a pu accorder 150 000 € à cette communauté pour l'aider à réaliser ce projet de restauration. MERCI !

AIDE SOCIALE : un véhicule spécialisé pour une sœur dont la mobilité est réduite



Les frères et les sœurs des Fraternités Monastiques de Jérusalem veulent être une présence monastique au cœur des villes. Les douze sœurs de la communauté de Strasbourg nous ont adressé cet

appel « Depuis quelques années, une de nos sœurs est atteinte d'une maladie neuro-dégénérative. Actuellement, elle a perdu beaucoup de ses capacités motrices et se déplace donc en fauteuil roulant manuel, poussé par une autre sœur. Les transports en voiture deviennent aujourd'hui problématiques.

Chaque transfert, du fauteuil à la voiture, est périlleux. Nous avons donc décidé d'acheter une voiture adaptée afin que notre sœur puisse y entrer en fauteuil par le coffre, grâce à une rampe repliable, et être attachée par un système spécial de ceintures de sécurité. Les délais d'attente pour un tel véhicule



peuvent être de 7 à 9 mois, mais la société qui les produit nous indique qu'il en reste un disponible à la vente immédiatement. Ce véhicule spécialisé coûte près de 31 000 € et n'est pas pris en charge par les aides sociales. La communauté peut prendre en charge les deux tiers de la somme. La Fondation peut-elle nous aider pour le tiers restant ? » **Votre générosité a permis à la Fondation de financer ce véhicule à hauteur de 10 000 €.**

COTISATIONS SOCIALES : de nombreuses demandes en 2020 en raison des effets de la crise

414 628 € accordés à 22 communautés

« Depuis deux ans, nous n'avons plus de minorations des cotisations sociales car nous avons dépassé le seuil de revenus y ouvrant droit. Cependant les charges sociales restent vraiment lourdes. Le confinement a entraîné une quasi interruption de nos ventes d'hosties et d'artisanat pendant trois mois et nos ressources liées au travail sont très dépendantes de la situation économique actuellement précaire. Nous nous permettons donc de solliciter votre soutien à hauteur de 30 000 €. »

« Nous avons fait un bilan pour évaluer notre capacité à assumer les frais de fonctionnement de la communauté. Entre l'hôtellerie et le magasin fermés, la baisse d'activité sur les 7 premiers mois 2020 se monte à 65 000 € par rapport à l'an dernier. Si cela est possible pour la Fondation, nous sollicitons une aide de 30 000 € qui nous permettra de rééquilibrer notre budget et d'éviter un trop lourd déficit pour l'année 2020. »

« Le calcul des différentes cotisations sociales s'élèvent pour notre communauté à 8 016 €. Ici la situation est difficile car vous le savez, depuis le mois de mars, les frontières sont fermées. Il n'y a donc plus de pèlerins en Terre Sainte et cela peut durer encore des mois ! »

« Nous ne sommes pas éligibles à la minoration des cotisations sociales, étant légèrement au-dessus du seuil qui sert de référence. En outre, ce qui est aussi une grâce pour nous, la communauté se rajeunit, du fait de la venue d'hommes jeunes, qui demandent à entamer un postulat. Nous vous demandons votre aide à hauteur de 10 000 € pour financer les cotisations sociales de ces jeunes. »

« Plusieurs événements climatiques de l'année 2019 ont endommagé non seulement les toitures et les vitres mais aussi les arbres fruitiers, cassé de nombreux arbres et continuent de faire sentir leurs effets. De plus nous sommes, comme beaucoup, touchés par les conséquences économiques liées au coronavirus ce qui nous pousse à solliciter une aide de votre part de 15 000 € pour nous aider à assumer les cotisations sociales. »

Comment aider ?

Grâce à vos dons, la Fondation accompagne les communautés sur les plans juridique, administratif et fiscal, et attribue des aides financières à des communautés en difficulté...

Avantages fiscaux

66 % de votre don sont déductibles de l'impôt sur le revenu ou 75 % sont déductibles de l'impôt sur la fortune immobilière ou pour les entreprises, 60 % sont déductibles de l'impôt sur les sociétés.

Un reçu fiscal est systématiquement envoyé.

PAR CHÈQUE : ordre du chèque « Fondation des Monastères ».

Renvoyez le bon de soutien joint avec votre chèque en utilisant l'enveloppe T prévue à cet effet.

DON EN LIGNE, VIREMENT OU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : rendez-vous sur notre site internet fondationdesmonasteres.org

DON IFI : si vous êtes assujettis à l'IFI, vous pouvez aussi nous adresser un don à l'ordre de la Fondation des Monastères.

LEGS ET DONATIONS : demandez la brochure par le bon de soutien joint ou posez-nous vos questions à legsetdonations@fondationdesmonasteres.org : Agnès Larnaudie-Eiffel, responsable libéralités, est à votre disposition pour vous répondre.

Merci pour votre soutien et pour votre générosité !

Lettre des bienfaiteurs de la Fondation des Monastères

Éditeur : Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique - 14 rue Brunel - 75017 Paris - Directeur de la publication : Dom Guillaume Jedrzejczak

Maquette : Claudine Sauvignet - Imprimé en France - ISSN 2681 - 501X

Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 Paris

☎ 01 45 31 02 02 - ✉ fdm@fondationdesmonasteres.org - 🌐 fondationdesmonasteres.org